

### 37 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales à remplir pour l'exercice 2019 (cf. annexe), et propose de fixer les taux d'imposition comme suit :

RAPPEL 2018		PROPOSITION 2019	
14,85 %	Taxe d'habitation	14,85 %	Taxe d'habitation
23,17 %	Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,17 %	Taxe foncière sur les propriétés bâties
94,96 %	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	94,96 %	Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à fixer les taux des taxes directes locales comme suit :

14,85 %	Taxe d'habitation
23,17 %	Taxe foncière sur les propriétés bâties
94,96 %	Taxe foncière sur les propriétés non bâties

- de l'autoriser à signer l'état 1259 renseigné comme joint en annexe.